



L'indignation grandit face à l'impunité d'un ancien sous-préfet accusé dans cette affaire de meurtre.

C'est le lanceur d'alerte Paul Chouta qui rapporte cette information qui continue de susciter l'indignation au Cameroun. Il s'agit du meurtre de Lydienne Taba, une jeune étudiante de 23 ans, perpétré par son copain, Derlin Franck Eyono Ebanga, alors qu'elle était enceinte de lui. L'accusé, qui était à l'époque sous-préfet de Lokoundje, se promène curieusement en liberté, narguant ainsi la mémoire de la victime et le peuple qui réclame justice.

Lors du procès de ce mercredi 04 octobre 2023 au tribunal militaire d'Ebolowa, les avocats des ayant-droits de Lydienne Taba ont découvert que l'accusé n'était pas en détention, mais bénéficiait d'une surveillance judiciaire.

Cette situation a suscité l'indignation de l'avocat Me Oyie Albert, membre du Collectif Universal Lawyers and Human Rights Defense, qui dénonce une violation flagrante de la loi.

L'affaire a été renvoyée pour entendre le témoignage de la sœur cadette de la victime. Cette affaire soulève des questions sur l'impunité et la justice au Cameroun, où certains individus peuvent commettre des meurtres en toute impunité, défiant ainsi le peuple et la mémoire de leurs victimes.